

Combien coûte un

Derrière le 18, numéro d'appel des secours, se cachent beaucoup de chiffres, plus impressionnants les uns que les autres, et qu'il convient de connaître afin de comprendre la vie économique d'un SDIS.

A travers ces quelques exemples non exhaustifs, il vous sera aisé de comprendre que si la sécurité n'a pas de prix, elle a un coût non négligeable.

À quoi reconnaît-on un sapeur-pompier ?

À son uniforme bien sûr ! Mais combien ça coûte d'habiller un sapeur ?

La dotation de base d'un sapeur-pompier volontaire non officier revient à 2.196,07 €. Rien que le casque F1 coûte 314,07 € ! En 2009, 160 S.P.V ont été engagés pour un coût total d'habillement de 341.371,20 €.

Pour un professionnel non officier, la dotation passe à 2.588,76 €. Les cinq professionnels engagés en 2009 ont perçu 12.631,20 € d'habillement.

En ce début d'année, habillement et matériel, le stock du service logistique se chiffre à 439.899 €.



Les prix sont exprimés en H.T.

Les missions des sapeurs-pompiers ?

Les missions sont diverses et variées. Et les spécialités aussi. Ainsi, un pompier peut-il appartenir par exemple au Groupe d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP). Il lui faudra alors un équipement spécifique d'une valeur de 1.014,15 €. Dans l'Aisne, ils sont trente pompiers sur la liste d'aptitude au GRIMP.

La population aura également besoin de l'un des 29 plongeurs dont l'équipement individuel coûte 1.951 €, ou de l'un des 32 sauveteurs aquatiques équipés à hauteur de 729 €...

Comment se forme un sapeur-pompier ?

Les nouveaux sapeurs-pompiers doivent suivre une formation initiale d'application qui leur prendra 33 samedis. Pour les professionnels, la durée de cette F.I.A est de quatre mois. Pour les S.P.V, la formation coûte 1.650 €. Pour un S.P.P, elle s'élève à 8.500 €.

En 2009, c'est donc un total de 306.500 € consacrés à la formation des nouvelles recrues.

Mais la formation concerne l'ensemble des personnels, tout au long de leur carrière. Ils devront se mettre à niveau face aux nouveaux risques.

L'an dernier, 101.808 heures, un équivalent de 14.544 journées de formation ont été dispensées ! Ce qui représente, au total, 39,84 ans !

Ça y est ! Le pompier est habillé et formé. Il faut qu'il puisse se déplacer et conduire les véhicules d'intervention. Les formations aux permis C, E.B et E.C ont représenté 50.065 € l'an dernier.



\$apeur-pompier ?



Pin-pon, pin-pon, oh la belle échelle !

Pour intervenir, le sapeur-pompier a besoin de véhicules. Le parc automobile du SDIS comprend 576 véhicules. Chacun a sa spécificité et sa raison d'exister. Si la plupart sont affectés à un centre de secours, certains, d'utilisation plus restreinte, sont affectés à un groupement.

Une ambulance (V.S.A.V) coûte 84.570 €. Un fourgon pompe tonne (F.P.T) revient à 210.500 €. Une échelle (EPAS) est facturée 461.180 €. Un C.C.F (Camion citerne feux de forêt) s'achète 168.456 €. Un véhicule de première intervention (V.P.I) revient à 113.130 €.

Ces véhicules ont des durées d'amortissement qui vont de huit à vingt-cinq ans. Ils ne font pas toujours toute leur "carrière" dans le même centre.

Et pour l'entretien de tout ce matériel, l'atelier départemental a besoin d'un stock de pièces détachées, outillage spécifique compris, de l'ordre de 90.000 €.



Toi, toi mon toit

Le SDIS gère un parc immobilier de 39.956 m², composé de 6 C.S.P (Centre Principal de Secours), 36 C.S (Centre de Secours) et 27 C.P.I (Centre de Première intervention), soit un total de 69 centres. Sans oublier les locaux de la direction et l'atelier départemental.

En 2008 ont été inaugurées cinq casernes (Rozoy-sur-Serre, Chauny, Aubenton, Trélou-sur-Marne et Coigny L'Abbaye) pour un coût total de 10.186.337,88 €.

Actuellement, plusieurs opérations sont lancées. La construction d'un nouveau C.S.P à Château-Thierry (5.215.571,75 €), et la réhabilitation du C.S.P d'Hirson (2.295.119,55 €) et du C.S de Marle (1.804.116,68 €).

Mais il convient d'entretenir ces bâtiments. 77.183 € sont inscrits en fonctionnement et 881.936 € en investissement au budget 2010 pour les travaux (aménagement de vestiaires, sanitaires, réfections de toitures...).



En vrac...

Le coût horaire moyen d'une heure d'astreinte revient à 0,62 €. Sur un an (du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009), c'est un total de 1.507.215 € qui a été consacré à ce poste budgétaire.

Vacations 2009 pour les S.P.V : **6.135.000 €**.

Les 29 C.P.I ont effectué 2.688 interventions en 2009, soit une moyenne de 93, ce qui représente 5,75 % de l'activité du SDIS et une progression par rapport à 2008 de 8,52 %.

Coût du changement du système d'alerte : **3,5 M€ sur trois ans**.

Plan d'équipement en véhicules pour 2009 : **5,1 M€**.

Répartition :
4 Véhicules Tous Usages (V.T.U), 10 Véhicules Légers Tous Usages (V.L.T.U), 10 V.L Officiers, 2 Fourgons Pompe Tonne (F.P.T), 2 Camions Citerne Feux de Forêts (C.C.F), 1 Véhicule de Première Intervention (V.P.I), 2 Véhicules de Secours Routier Moyen (V.S.R.M), 7 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (V.S.A.V), 1 Véhicule de Transport de Personnel (V.T.P), 1 Véhicule Poste de Commandement (V.P.C), 1 Echelle Sur Porteur (E.C.S.P).

Le financement

Communes, E.P.C.I et Conseil général contribuent au budget du SDIS. Mais le Conseil général, à lui seul, représente plus de 50% du total de ces contributions avec, pour 2009, près de 19,7 M€ versés, soit 51,93% du total.

■ Part du Conseil Général
■ Part des communes



